



# S'unir pour être plus fort ... **Syndiquez-vous !**

## Imaginons un seul instant la situation sociale dans le pays , sans la CGT.

Un certain nombre d'entre vous, répondrait tout simplement : « il faudrait l'inventer ! »  
Pas besoin, répondrons-nous. Nous venons de célébrer en 2015, les 120 ans de la CGT.

**Depuis 1895**, date de sa création à Limoges, la CGT occupe une place de premier plan dans le mouvement social et les luttes syndicales.

**Pour continuer à défendre les intérêts des salariés, la CGT a besoin de se renforcer en nombre d'adhérents.**

Aujourd'hui, lorsque l'on écoute le patronat et le gouvernement, certaines organisations syndicales seraient devenues ringardes, à côté de la réalité et refusent d'évoluer.

**La CGT a su s'adapter aux évolutions du salariat pour apporter sa propre réponse aux exigences nouvelles tout en restant fidèle à ses principes révolutionnaires d'émancipation des salariés.**

**Après la Révolution française de 1789, la classe ouvrière s'organise.**

**1884** Près d'un siècle plus tard, après de nombreuses luttes et de batailles acharnées, la loi **Waldeck-Rousseau autorise la création de syndicats professionnels ouvriers et patronaux**. Cette loi, permet enfin aux ouvriers de s'organiser.

**1886** **Premier regroupement des formes syndicales s'opère avec la création d'une Fédération nationale des syndicats**. C'est ainsi, qu'apparaissent les chambres syndicales, les fédérations nationales professionnelles, etc...

**1892** **Création de la Fédération nationale des Bourses du Travail. Les Bourses du Travail voient le jour**. Ce n'était pas une obligation légale pour les villes de les mettre en place, ces structures ont servi à la fin du XIXème siècle, à aider les syndicats à s'organiser. Le mouvement syndical organisé dans la CGT s'est alors emparé de ces locaux pour en faire de véritables forteresses ouvrières et organiser les travailleurs.

**1895** **Création de la CGT**. Le 23 septembre à Limoges, 75 délégués représentant 18 Bourses du Travail, 126 syndicats et 28 Fédérations de métiers sont réunis et décident de la création d'une organisation unitaire et collective ayant pour titre « **Confédération Générale du Travail** »

**1936** La CGT a conclu les accords de Matignons entre l'Etat et le patronat.

**Il avait été obtenu :**

- Les congés payés.
- La semaine de 40 heures.
- Les Conventions Collectives.
- Le droit syndical.
- L'augmentation des salaires de 10 à 15%.

Celles et ceux, qui aujourd'hui, dénigrent la lutte syndicale, tout en bénéficiant des fruits de cette lutte, feraient bien de s'en souvenir....

**1945** La CGT, qui a participé à l'élaboration du **programme du Conseil National de la Résistance**, (CNR) avec notamment, la mise en place de la **Sécurité Sociale** et des **Comités d'entreprise**

**1968** **Mai /juin, 7 millions de travailleurs en grève occupent leurs usines**. Augmentation de 35% du salaire minimum et reconnaissance de la section syndicale à l'entreprise.

**Ces nombreuses grèves ont permis d'obtenir des conquits sociaux** (retraite, couvertures sociales, congés payés, 2 semaines en 1936, 3 semaines en 1956, 4 semaines en 1969 et 5 semaines en **1981**).



## Le patronat a toujours combattu les droits des salariés

Le patronat ne désarme jamais, de ce qu'il a dû concéder, face aux luttes des salariés, mais ne viendra jamais à bout des luttes.

## Des attaques sans précédents depuis 30 ans.

Que ce soit au niveau de notre protection sociale, de notre retraite et du Code du travail.

Depuis sa création en 1909, le Code du travail a toujours été contesté par le patronat, les libéraux de tous poils.

**Aujourd'hui le gouvernement Macron et le Medef, reviennent à la charge.**

C'est une régression sociale et un retour au 19<sup>ème</sup> siècle.

Chacun le sait, l'histoire sociale ne s'écrit pas à l'avance et n'inscrit jamais dans le marbre, la régression sociale dès lors que les salariés s'en mêlent.

**Ne restez pas isolés, rejoignez la CGT !**

**Aujourd'hui, c'est plus d'un siècle de luttes sociales que le gouvernement Macron veut remettre en cause, à travers ses réformes à venir .**

## La CGT prend une part considérable dans ce mouvement social.

- Pour l'abrogation de la loi travail.
- Pour un code du travail moderne du XXI<sup>e</sup> siècle.
- Pour l'emploi et la réduction du temps travail à 32 h.
- Pour l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux.

## D'autres choix sont possibles !

A longueur d'ondes, de discours patronaux et gouvernementaux on voudrait nous faire croire que le progrès social n'est envisageable qu'à la seule condition de renoncer à un certain nombre de nos droits et acquis.

## Pour obtenir de nouvelles conquêtes sociales, il faut renforcer la CGT.

L'histoire nous le rappelle. C'est quand la CGT a été forte en nombre d'adhérents (4.748.000 en 1935, 2.302.000 en 1968, 700.000 aujourd'hui), qu'il a été possible d'obtenir des victoires.

**C'est pour cette raison, que la question du renforcement de la CGT est importante aujourd'hui.**

### Pourquoi se syndiquer ?

Le syndicat permet à chacun et à chacune d'exprimer ses aspirations et de les faire aboutir par la force du Tous Ensemble. Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, d'en conquérir de nouveaux. "S'unir pour être plus fort" ! Aussi bien dans l'entreprise, dans sa profession et au plan local et national.

### Comment adhérer ?

En remplissant le bulletin ci-dessous, il vous sera remis un "carnet du syndiqué".

Une cotisation de 1% de votre rémunération constitue un élément vital au financement de la CGT et garantit son indépendance à l'égard du patronat et des institutions. Le montant de la cotisation est déductible des impôts sur le revenu à hauteur de 66%.



### BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tél : .....  
E.mail : .....

à renvoyer à **UD CGT Manche 22 ter rue de la Bucaille BP 730  
50107 CHERBOURG-EN-COTENTIN cedex**